

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 657

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 51 TERDECIES A

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« l'avise »

les mots :

« avise la personne intéressée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.